

Sujet : Re: Ombrière d'élevage équipées de panneaux photovoltaïques à Poiseul la ville et laperrière.

De : DDT 21/SPAE/NSER "(Nature-Sites" et Energies "Renouvelables)" emis par DEVELAY Emma - DDT 21/SPAE/NSER <emma.develay.-ddt-spae-nser@cote-dor.gouv.fr>

Date : 24/05/2023 à 16:23

Pour : "ZAHAF Ahmed (Responsable du centre instructeur Dijon) - DDT 21/SUCAT/ADS" <ahmed.zahaf@cote-dor.gouv.fr>

Bonjour,

Après analyse du dossier, nous n'avons pas de demande de complément à faire.

Bien cordialement,

Emma Develay

Chargée de projet Biodiversité
Bureau nature, sites et énergies renouvelables
Service Préservation et Aménagement de l'espace

57 rue de Mulhouse 21033 Dijon Cedex

Tél : 03 80 29 44 57

www.cote-dor.gouv.fr

**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

**Direction
Départementale des
Territoires de Côte d'Or**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le 15/05/2023 à 16:55, ZAHAF Ahmed (Responsable du centre instructeur Dijon) - DDT 21/SUCAT/ADS a écrit :

Bonjour,

Nous venons de recevoir le 28/04/2023, pour instruction, la demande de permis de construire suivante **PC n° 021 490 23 M0002** déposée le **28/04/2023** par la société POISEULPV 1, à la mairie de Poiseul-la-ville-et-laperriere.

Nous devons indiquer au porteur du projet, dans le 1er mois (soit avant le **28/05/2023**), si ce dossier est complet et indiquer le délai d'instruction.

Je vous consulte donc à présent pour que vous m'indiquiez s'il existe des éléments manquants à l'étude d'impact, relatif à votre problématique.

Si vous constatez que le dossier est (in)-complet, merci de sauvegarder votre avis dans le dossier "Avis des Services" (T:\30_ENR\NRJ_SOLAIRE\CENTRALES_PHOTOVOLTAIQUES_SOL\Poiseul-la-ville-et-laperriere.\PC 490 23 M 0002).

Étant donné le délai court d'un mois dont nous disposons, merci de me répondre avant le **25/05/2023 et désolé pour le court délai.**

Cordialement.